

Soyez prêts pour l'élargissement de la consigne au 1^{er} mars 2025

Non participant

Si vous reprenez des contenants consignés et choisissez de ne plus les reprendre :

- Assurez-vous **de confirmer rapidement votre statut de « non participant » auprès de l'AQRCB**
 - Aller dans votre compte sur le [portail détaillant](#) de l'AQRCB et sélectionner l'option « non-participation ».
- **Vous devez afficher clairement** à l'entrée de votre commerce l'adresse du lieu de retour de contenants consignés le plus près de votre magasin.

Si vous ne reprenez pas de contenants consignés ;

- **Vous devez afficher** clairement à l'entrée de votre commerce l'adresse du lieu de retour de contenants consignés le plus près de votre magasin.

Dans les deux cas, par courtoisie, informez ce magasin.

